Mairie de Sains-Richaumont
Arrondissement de Vervins
Département de l'Aisne

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MAI 2019

Etaient présents : Mmes et Mrs VIEVILLE Jean-Pierre, LAMOUREUX Vincent, Mr RISBOURG Jean-Luc, MULET Xavier, Stéphanie PROISY, DUBREUCQ Geneviève, Mr ANUSET Jean-Marc, Mr CHOPIN Christophe

Absents excusés : Pouvoirs : Mme ROY Josette à Mr RISBOURG Jean-Luc
Mr ITTELET Robert à Mr ANUSET Jean-Marc
Mme DOUBLEMARD Annie à Mr VIEVILLE Jean-Pierre
Mme COULLE Katia à Mr LAMOUREUX Vincent

Absents : Mrs FOUCHER Loïc, BATTEUX Jean-François et Mme DROY Nathalie

Mme Stéphanie PROISY est élue secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- Ouvertures de crédits au compte 2315 prog. 451 Fourniture de panneaux de signalisation au compte 2188 prog.455 cuisine pour ex-école maternelle et prog.456 Abri de plein air
- Location des logements communaux n°8 rue des Alouettes et n°35 rue du Général De Gaulle
- Création d'un emploi en CDD
- Recherches généalogiques
- Demande d'autorisation d'exploiter un parc éolien dit « de Vieille Carrière » sur le territoire des communes de LA FERTE CHEVRESIS, SURFONTAINE, PARPEVILLE et CHEVRESIS MONCEAU, présentée par la Société RES- Enquête publique.
- Acceptation d'un chèque SMACL pour remboursement de sinistre
- Nouveau Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) COMMUNE / CCTC
- Don à la restauration de la Cathédrale Notre-Dame de Paris
- Vote des subventions 2019 aux Associations
- Synthèse des commissions
- Infos diverses
- Questions diverses

Le quorum étant atteint, le Maire ouvre la séance et donne lecture des pouvoirs : Mme ROY Josette à Mr RISBOURG Jean-Luc Mr ITTELET Robert à Mr ANUSET Jean-Marc Mme DOUBLEMARD Annie à Mr VIEVILLE Jean-Pierre Mme COULLE Katia à Mr LAMOUREUX Vincent,.
Mme Stéphanie PROISY est élue secrétaire de séance à l'unanimité.
Lecture de l'ordre du jour.

En ce qui concerne l'ordre du jour, le Maire propose aux membres du Conseil Municipal présents trois points à ajouter :
- Création d'un CDD accroissement saisonnier d'activité
- Création d'un numéro de voirie rue de Marle
- Acceptation d'un chèque SMACL pour remboursement de sinistre muret du monument aux Morts

Les membres présents donnent leur accord à l'unanimité.
Le Maire pose la question de savoir si tous les membres du Conseil Municipal ont bien reçu les comptes rendus des séances du Conseil Municipal du 26 mars et du 10 avril 2019, et s'il y a des remarques.
Pas de remarque. Les comptes rendus du Conseil Municipal sont approuvés à l'unanimité.

- **Objet : Ouvertures de crédits au compte 2315 prog. 451 fourniture de panneaux de signalisation, au compte 2188 prog.455 cuisine pour ex-école maternelle et prog.456 Abri de plein air**

Le Maire informe que les crédits ouverts au budget primitif 2019 concernant certains programmes d'investissement sont insuffisants, il y a lieu d'ouvrir les crédits suivants :

Article 2315 prog. 451 Fourniture de panneaux de signalisation : 400.00€
Article 2188 prog. 455 Cuisine pour ex-école maternelle :……2 000.00€
Article 2188 prog. 456 Abri de plein air :…….. 2 008.00€
Article 2313 prog. 411 Etude et réalisation d'une salle culturelle :…… .-4 408.00€

Le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

- **Objet : Location du logement communal n°35 rue du Général De Gaulle**

Le Maire fait savoir que suite à la mise en location du logement communal n°35 rue du Général De Gaulle à SAINS-RICHAUMONT, le Maire propose d'attribuer le logement à Mme DUPONT Sylvie à compter du 1er mai 2019. Le loyer mensuel est fixé à 360.00€.
A la demande de l'autorité de tutelle, il est précisé qu'il ne s'agit pas d'un logement de fonction. Un dépôt de garantie à hauteur d'un mois de loyer sera demandé.

Les Membres du Conseil Municipal acceptent à l'unanimité.

- **Objet : Location du logement communal n°8 rue des Alouettes**

Le Maire fait savoir que suite à la mise en location du logement communal n°8 rue des alouettes à SAINS-RICHAUMONT, plusieurs demandes de logement sont parvenues en mairie.
Après visite des locaux par les demandeurs, le Maire propose d'attribuer le logement à Mr TAMBOURET Jean-Michel à compter du 1er juin 2019.
A la demande de l'autorité de tutelle, il est précisé qu'il ne s'agit pas d'un logement de fonction. Le loyer mensuel s'élève à 330.00€. Un dépôt de garantie à hauteur d'un mois de loyer sera demandé.

Les Membres du Conseil Municipal acceptent à l'unanimité.

- **Objet : Création d'un emploi en CDD**

M. Le Maire évoque le manque de personnel technique et propose la création d'un poste d'agent polyvalent pour une durée hebdomadaire de 12 heures pour une durée déterminée de 12 mois.

Cet emploi serait occupé par un agent contractuel, rémunéré sur la base de l'indice brut 348, indice majoré 326.

Les Membres du Conseil Municipal acceptent à l'unanimité.

- **Objet : Recherches généalogiques des actes d'état civil de plus de 75 ans.**
-

Le Maire rappelle que dans sa séance en date du 07 octobre 2010 le Conseil Municipal avait décidé à l'unanimité, considérant la demande croissante de particuliers souhaitant effectuer des recherches généalogiques et des coûts engendrés par ces recherches (copies, manipulation des registres, recherches…) que toute demande d'acte d'état civil de plus de 75 ans devra faire l'objet de la part du demandeur d'un versement préalable de la somme de 5€ par extrait ou copie d'acte.
A ce jour, les demandeurs ne donnent pas suite à la demande de versement préalable de 5€ par extrait ou copie d'acte, de ce fait l'agent chargé des recherches abandonne la demande.
Question : faut-il passer à la gratuité des demandes d'état civil de plus de 75 ans ?
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- la gratuité de copie d'acte de plus de 75 ans lorsque la demande est bien définie et nécessite un travail rapide (connaissance de la date exacte concernant l'acte demandé).
- 5€ par copie d'acte de plus de 75 ans lorsque la demande nécessite un travail de recherche généalogique (demande d'acte sans date précise).

- **Objet : Demande d'autorisation d'exploiter un parc éolien dit « de Vieille Carrière » sur le territoire des communes de LA FERTE CHEVRESIS, SURFONTAINE, PARPEVILLE et CHEVRESIS MONCEAU, présentée par la Société RES- Enquête publique.**

Le Conseil Municipal est invité à donner son avis sur le projet de demande d'autorisation d'exploiter un parc éolien dit « de Vieille Carrière » sur le territoire des communes de LA FERTE CHEVRESIS, SURFONTAINE, PARPEVILLE et CHEVRESIS MONCEAU, présentée par la Société RES- Enquête publique. Cet avis ne pourra être pris en considération que si aucune personne susceptible d'être intéressée par le projet ne prend part ni au débat, ni au vote et s'il est exprimé, au plus tard, dans les quinze jours suivant la clôture du registre d'enquête publique (au plus tard le 02 juin 2019).
Le Maire invite les membres présents à donner un avis sur le projet de demande d'autorisation d'exploiter un parc éolien dit « de Vieille Carrière » sur le territoire des communes de LA FERTE CHEVRESIS, SURFONTAINE, PARPEVILLE et CHEVRESIS MONCEAU, présentée par la Société RES- Enquête publique.
Après en avoir délibéré les Membres du Conseil Municipal à l'unanimité décident de ne pas émettre d'avis.

- **Objet : Acceptation d'un chèque SMACL pour remboursement de sinistre**

Le Maire indique avoir reçu un chèque de 644.86€ des assurances SMACL, relatif au sinistre bris de glace du 19/12/2018 causé par un agent sur un véhicule communal.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le chèque de 644.86€, cette recette sera portée au compte 7788 du budget primitif en cours.

- **Objet : Signature du Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) COMMUNE / CCTC**

Monsieur Le Maire indique que dans le cadre de l'exercice de la compétence «Coordination d'une politique de développement social et culturel en direction de l'enfance, de l'adolescence et de la famille», la Communauté de communes assure la coordination administrative et financière à l'échelle du territoire intercommunal du Contrat Enfance - Jeunesse (CEJ) signé avec la Caisse d'Allocations Familiales de l'Aisne CAF et la Mutualité Sociale et Agricole de Picardie MSA, ou tout autre dispositif similaire qui viendrait s'y substituer, et du plan partenarial local (PPL) signé avec la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS).

Il rappelle que la Communauté de communes a la charge de la préparation, de la signature et du suivi administratif et financier du CEJ et du PPL. Outre ses propres actions, l'initiative et la mise en œuvre des actions prévues dans le cadre de ces contrats et les investissements nécessaires à leur réalisation restent de la compétence des acteurs locaux, associations et /ou collectivités publiques.

A ce titre, si des subventions ou prestations sont allouées, la Communauté de communes perçoit l'ensemble des fonds pour les activités retenues et financées dans le cadre de ces contrats. Elle doit ensuite reverser aux porteurs d'actions la part qui revient à chacun, suivant les directives des partenaires financiers, et après la vérification du bilan quantitatif/qualitatif et financier fourni.

Par ailleurs, il précise que le CEJ est arrivé à échéance au 31 décembre 2018 et qu'il y aura donc lieu, en 2019 de signer le nouveau Contrat Enfance Jeunesse pour la période 2018/2021, avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) et la Mutualité Sociale
Agricole (MSA) en co-signature avec les porteurs de projets.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à cosigner avec les porteurs de projet le Contrat Enfance et Jeunesse avec la Caisse d'Allocations Familiales pour la période 2018/2021 ainsi que tout document s'y rapportant (schéma de développement, conventions avec les porteurs de projet…)

AUTORISE Monsieur le Maire à signer avec chacun des porteurs de projets des conventions prévoyant les modalités de perception et de reversement des subventions entre ces porteurs de projets et la Communauté de Communes pour le contrat enfance Jeunesse signé avec la Caisse d'Allocations Familiales de l'Aisne et la Mutualité Sociale et Agricole de Picardie, et tout plan partenarial local, en cours ou à venir, signé avec la Direction Départementale de la Cohésion Sociale.

Objet : Don à la restauration de la Cathédrale Notre-Dame de Paris

M. Le Maire relaye l'appel lancé par l'Association des Maires de France concernant l'appel de dons pour la restauration de la cathédrale Notre-Dame de Paris dans le cadre de la collecte nationale ouverte par la fondation du Patrimoine.

Le Maire propose aux membres présents de passer au vote pour le versement d'une aide pour la restauration de la cathédrale Notre-Dame de Paris.

Le Maire invite le Conseil Municipal à passer au vote.

Le Conseil Municipal vote : 0 pour ; 12 contres ; 0 abstention, à l'unanimité de ne pas verser d'aide pour la restauration de la cathédrale Notre-Dame de Paris.

Monsieur Vincent LAMOUREUX comprend cet appel, néanmoins il constate que les églises fortifiées de Thiérache auraient besoin du soutien des communes, il propose qu'un geste de la commune soit fait en allouant une petite aide à la restauration des églises fortifiées de Thiérache. Les avis sont partagés.

Objet : Vote d'une subvention 2019 Association Club des Sainsois

Les associations ayant répondu au courrier pour l'attribution des subventions 2019. Les dossiers de demande de subventions ont été étudiés en commission jeunesse culture et vie associative lors de la réunion du 14 mai 2019.

Mrs Jean-Marc ANUSET, membre de l'association Club des Sainsois, ne prend pas part au vote et n'exerce pas son pouvoir.

Le Conseil Municipal vote pour 09, abstention 1, à la majorité la subvention suivante :

- Club des Sainsois 500.00€

La dépense sera prise à l'article 6574 du budget primitif 2019.

Objet : Vote d'une subvention 2019 Association ACPG-CATM

Les associations ayant répondu au courrier pour l'attribution des subventions 2019. Les dossiers de demande de subventions ont été étudiés en commission jeunesse culture et vie associative lors de la réunion du 14 mai 2019.

Mr ANUSET Jean-Marc, membre de l'association ACPG-CATM, ne prend pas part au vote et n'exerce pas son pouvoir.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité la subvention suivante :

- ACPG-CATM 650.00€

La dépense sera prise à l'article 6574 du budget primitif 2019.

Objet : Vote d'une subvention 2019 Association Histoire locale et Patrimoine

Les associations ayant répondu au courrier pour l'attribution des subventions 2019. Les dossiers de demande de subventions ont été étudiés en commission jeunesse culture et vie

associative lors de la réunion du 14 mai 2019.

Mr LAMOUREUX Vincent et Mr MULET Xavier, membres de l'association Histoire locale et Patrimoine, ne prennent pas part au vote. Mr LAMOUREUX n'exerce pas son pouvoir.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité la subvention suivante :

- HISTOIRE LOCALE ET PATRIMOINE 350.00€

La dépense sera prise à l'article 6574 du budget primitif 2019.

Objet : Vote d'une Subventions 2019 Association du TTSR

Les associations ayant répondu au courrier pour l'attribution des subventions 2018. Les dossiers de demande de subventions ont été étudiés en commission jeunesse culture et vie associative lors de la réunion du 14 mai 2019.

Mr LAMOUREUX Vincent, membre de l'association du TTSR, ne prend pas part au vote et n'exerce pas son pouvoir.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité la subvention suivante :

- TTSR 1500.00€

La dépense sera prise à l'article 6574 du budget primitif 2019.

Objet : Vote des subventions 2019 aux associations

Les associations ayant répondu au courrier pour l'attribution des subventions 2019. Les dossiers de demande de subventions ont été étudiés en commission jeunesse culture et vie associative lors de la réunion du 14 mai 2019.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité les subventions suivantes :

- STE SPORTIVE L'ESPOIR 4 200.00€
- AMICALE DU PERSONNEL COMUNAL DE SS RICHAUMONT 500.00€
- L'ARAIGNEE MORGANE 300.00€
- COMITE D'ANIMATION 300.00€

Le montant des subventions allouées atteint : 5 300.00€

La dépense sera prise à l'article 6574 du budget primitif 2019.

Objet : Vote d'une subvention 2019 APE DE L'ECOLE PRIMAIRE

Les associations ayant répondu au courrier pour l'attribution des subventions 2018. Les dossiers de demande de subventions ont été étudiés en commission jeunesse culture et vie associative lors de la réunion du 14 mai 2019.

Mr CHOPIN Christophe membre de l'APE de l'école primaire, ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité la subvention suivante :

- APE DE L'ECOLE PRIMAIRE 650.00€

La dépense sera prise à l'article 6574 du budget primitif 2019.

Objet : Vote d'une subventions 2019 Association Souvenir Français

Les associations ayant répondu au courrier pour l'attribution des subventions 2019, les dossiers de demande de subventions ont été étudiés en commission jeunesse culture et vie associative lors de la réunion du 14 mai 2019.

Mr ANUSET Jean-Marc, membre de l'association Souvenir Français, ne prend pas part au vote et n'exerce son pouvoir.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité la subvention suivante :

- Souvenir Français 100.00€

La dépense sera prise à l'article 6574 du budget primitif 2019.

Objet : Vote d'une subvention2019 Association Le Rucher Ecole

Les associations ayant répondu au courrier pour l'attribution des subventions 2019. Les dossiers de demande de subventions ont été étudiés en commission jeunesse culture et vie associative lors de la réunion du 14 mai 2019.

Mr MULET Xavier, membre de l'association Le Rucher Ecole, ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité la subvention suivante :

- Le Rucher Ecole 400.00€

La dépense sera prise à l'article 6574 du budget primitif 2019.

Objet : Vote d'une subvention 2019 à la Société de Chasse

Les associations ayant répondu au courrier pour l'attribution des subventions 2019. Les dossiers de demande de subventions ont été étudiés en commission jeunesse culture et vie associative lors de la réunion du 14 mai 2019.

Mr MULET Xavier, membre de l'association La Chasse, ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité la subvention suivante :

- Société de Chasse 500.00€

La dépense sera prise à l'article 6574 du budget primitif 2019.

- **Synthèse des commissions**

M. Vincent LAMOUREUX indique que conformément à ce qui avait été décidé en commission « info et communication » la mise à jour des panneaux signalétiques de la commune est en cours. La société Delta Com a sollicité les commerçants et artisans volontaires. La signalétique administrative et institutionnelle est à la charge de la commune.

L'opération « un nom pour l'ancienne maternelle » est terminée. La commission s'est réunie pour le dépouillement des votes de la population. Etaient proposés au vote :

La Sains-Richaumontoise
La salle Esmeralda

La salle Julien Hamelle
La salle Mots'art
La salle enchantée

A l'issue du dépouillement, deux propositions sont ex-aequo. La Sains-Richaumontoise et la salle Mots'Art. Les membres du Conseil municipal émettent chacun leur avis sur ces deux propositions. Il est décidé que l'ancienne maternelle sera désormais la salle Mots'Arts.

Petit rappel : Le samedi 8 juin concert de l'orchestre de Picardie à la salle polyvalente
Le dimanche 9 juin Slalom, une réunion est prévue le 3 juin à 18 heures.

Infos diverses

M. LAMOUREUX fait connaitre à l'assemblée que la Communauté de communes de la Thiérache du Centre organise des rencontres bilan sur le territoire. Une réunion est organisée à la salle polyvalente le 27 juin à 18h, bilan des actions « social, services à la population, culture et sport ». Des réunions plus thématiques sont également organisées :

- *Mercredi 3 juillet – Salle Hennebelle – La Capelle –* ***Relations financières entre les communes et la CCTC*** *(public : élus et agents municipaux uniquement)*
- *Mercredi 10 juillet 18h – salle Hennebelle – La Capelle –* ***Environnement*** *(tout public)*
- *Mercredi 4 septembre – 18h – Salle polyvalente de Vervins –* ***Développement économique*** *(tout public)*
- *Jeudi 5 septembre – 18h – Salle Hennebelle – La Capelle* ***– Aménagement, urbanisme et politique du logement (****tout public)*

M. LAMOUREUX informe les membres du Conseil Municipal que certaines collectivités aident des jeunes à passer à leur permis en échange de travaux. Il s'interroge s'il serait possible de mettre ce dispositif en place sur la commune. Le Conseil municipal est d'accord sur le principe.

M. VIEVILLE rapporte la rencontre avec M. Toublan et M. Rollo (COOP LOGIVAM) et rappelle le projet du béguinage et plus particulièrement sur le permis d'aménager, permis de construire valant division. Le projet avance néanmoins un petit problème de foncier se pose. En effet, COOP LOGIVAM ne peut déposer de permis de construire puisque le terrain ne leur appartient pas. Il conviendra donc que la commune se rapproche du notaire afin de mettre en place une mise à disposition.

Le Maire donne lecture des remerciements pour l'attention portée lors des décès de Mr Armand LEBEAU et Mr Camille HIELLE.

La Ligue de l'Enseignement de la Fédération de l'Aisne, en présence de Mme Marie-Françoise LEFEVRE, son épouse et Présidente de la Fédération sont heureux de vous convier

à une soirée d'hommage à Michel LEFEVRE le 07 juin 2019 à 18 h 00 au 22 rue du bois Morin à Presles et Boves 02370.

Brocante de l'Amicale du Personnel Communal et fête de la musique le vendredi 21 juin 2019.

Inauguration de la Maison des Générations en présence de Jean-Pierre VIEVILLE, Maire et Jacques PACHOT, Président de Tac Tic Animation le Mardi 25 juin à 18 h00, 43 rue du Général De Gaulle.

- **Questions diverses**

Christophe Chopin propose de remblayer le talus de la future place du Bleuet de France afin d'avoir une belle surface plane. M. VIEVILLE indique qu'il faudra se rendre sur place.

Concernant la future place du Bleuet de France, la plaque sera posée sur la même structure que celle installée place de Bliesmengen – Bolschen.

M. Xavier Mulet s'interroge sur l'existence d'une plaque signalétique pour la place des Prêlets. M. LAMOUREUX lui indique que celle-ci est placée sur le petit local de la place des Prêlets.